

RASSEMBLEMENT DES BOUVIERS SUISSES ROMORANTIN

EXPOSITION

TESTS DE
CARACTERE

CONFIRMATION



Juges

RE: Mme MALHERBE

SPECIALE: M. FALAH

22-23
AOUT 2026



Inscriptions sur Cedia.fr

ASSOCIATION FRANÇAISE DES BOUVIERS SUISSES DÉLÉGATION HAUTS DE FRANCE

affilié à la SOCIÉTÉ CENTRALE CANINE
(Fédération Nationale agréée par le Ministère de l'Agriculture, décret du 22 mai 1969)
pour l'amélioration des races de chiens en France
(Reconnue d'utilité publique, par décret du 28 avril 1914)

RÉGIONALE D'ÉLEVAGE

Sous le patronage de l'Association Canine Territoriale Centre Val de Loire

Romorantin Samedi 22 août 2026



Référent Bien-être Animal : Mme Sylvie Guillon

Il incombe aux exposants d'assurer le bien-être du chien lors des expositions canines. Il est interdit d'exposer le chien à des situations susceptibles de compromettre sa santé et son bien-être – comme abandonner un chien dans une voiture par des températures élevées ou très basses, et/ou le traiter de manière cruelle. La violation de ces règles entraînera l'exclusion de l'exposition canine en cours et des événements à venir.

Catalogue Officiel

Règlement complet des expositions sur le site SCC :

<https://www.centrale-canine.fr/articles/reglement-des-expositions>



LE MOT DE L'ORGANISATEUR

Je tiens tout simplement à remercier chaleureusement toutes les personnes qui se sont inscrites et qui sont présentes aujourd'hui à cette exposition.

Je souhaite également remercier tout particulièrement Madame Katell Malagré, présidente de l'ACTVL de Romorantin, de nous accueillir, ainsi que Monsieur le Maire, Louis Redon, de nous permettre de profiter de ce magnifique cadre du parc du Château de Beauvais.

Un grand merci également à tous nos sponsors et partenaires pour leur soutien et leur confiance, sans qui cette exposition ne pourrait pas avoir lieu.

Je vous souhaite à toutes et à tous une très belle exposition, de beaux échanges et surtout, de passer un agréable moment parmi nous.

Merci à tous et bienvenue !

Un apéro et buffet froid vous sera proposé en fin d'après-midi



PROGRAMME

8h30 : Accueil des participants

9h00 : Début des jugements

Tests de Caratère (limités à 10 chiens)

12h00: Pot du Club suivi d'un repas froid

15h00 : Ring d'Honneur :

- Jeunes Présentateurs *
- Lots d'Elevage * - Lots de Reproducteur *
- Meilleur de chaque classe
- Meilleur de race
- Meilleur de l'exposition

Un verre de l'amitié sera offert après les jugements.

* inscriptions sur place

RÉCOMPENSES

- JEUNES PRESENTATEURS
- 4 PREMIERS DE CHAQUE CLASSE
- MEILLEUR DE CHAQUE CLASSE
- MEILLEUR LOT D'ELEVAGE et LOT DE REPRODUCTEUR
- MEILLEUR DE L'EXPOSITION

STATISTIQUES DES 28 CHIENS INSCRITS

BOUVIER BERNOIS

Classe	Sexe	Numéros	Nb.	Juge
JEUNE	Mâles	1 à 3	3	Mlle MALHERBE Aude
INTERMEDIAIRE		4 à 5	2	
OUVERTE		6 à 8	3	
BABY	Femelles	9 à 10	2	
JEUNE		11 à 12	2	
INTERMEDIAIRE		13 à 14	2	
OUVERTE		15 à 23	9	

GRAND BOUVIER SUISSE

OUVERTE	Mâles	24 à 24	1	Mlle MALHERBE Aude
INTERMEDIAIRE	Femelles	25 à 26	2	
OUVERTE		27 à 28	2	

JUGEMENT PARALLÈLE

- M. Olivier SOULACROUP

RÈGLEMENT EXPOSITION CANINE

SORTIE DES CHIENS.

Les chiens ne pourront quitter l'exposition avant 16 h 30. Les autorisations de sortie ne devront être accordées qu'entre 12 h et 14 h 30 après versement d'une caution de 100 € par chien.

AFFICHAGE.

Les éleveurs sont autorisés à faire figurer sur un panneau de 45 cm de hauteur et 35 cm de largeur : le nom, l'adresse et le numéro de téléphone de l'élevage ; les principales récompenses obtenues par l'élevage, l'annonce des portées à vendre.

Toute distribution de prospectus, quels qu'ils soient, est rigoureusement interdite dans l'enceinte de l'Exposition.

SERVICE VÉTÉRINAIRE.

Le Service Vétérinaire sera assuré par un ou plusieurs Docteurs-Vétérinaires qui ont tous pouvoirs pour se prononcer sur l'acceptation, le refus ou le renvoi tant à l'entrée qu'au cours de l'Exposition :

- des chiens paraissant malades, ou atteints de maladies de peau,
- des chiens aveugles ou estropiés
- des chiens monorchides, cryptorchides ou atteints de malformations,
- des chiennes visiblement pleines, en état de lactation ou accompagnées de leurs petits.

La décision du Service Vétérinaire est sans appel. En cas de refus d'accès par le Service Vétérinaire, le montant de l'engagement reste acquis à la Société organisatrice.

ANNULATION.

En cas d'impossibilité d'ouvrir l'Exposition pour des raisons majeures indépendantes de la volonté des organisateurs, les droits d'engagement ne seront pas remboursés attendu que la Société organisatrice devra couvrir les frais d'organisation qu'elle a engagés.

ENGAGEMENTS.

Les chiens doivent être la propriété de l'exposant et peuvent être présentés par toute personne de son choix sauf par les juges qui ne peuvent présenter que des chiens leur appartenant.

REFUS OU EXCLUSIONS :

Des engagements

- La Société se réserve le droit de refuser tous engagements qu'elle croirait ne pas devoir admettre et les rembourser même après les avoir acceptés.

Des chiens

- (à leur entrée ou en cours d'exposition) :
- a) ceux refusés par le « Service Vétérinaire ».
- b) ceux qui auraient été substitués aux chiens réellement engagés.

Les engagements dans ces cas ne seront pas remboursés.

c) ceux non engagés dont l'entrée dans l'enceinte de l'Exposition est formellement interdite.

d) ceux dont l'engagement « au poteau » serait demandé.

JUGEMENTS.

Les juges officient seuls sous leur responsabilité personnelle. Ils peuvent être assistés dans leur ring d'un secrétaire, d'un assesseur, d'un Commissaire de ring et si besoin est d'un interprète. Un juge défaillant peut être remplacé par un suppléant ou tout autre juge qualifié pour la même race. Un deuxième juge sera désigné si le nombre d'engagements dépasse 80 chiens environ. Les jugements sont sans appel et définitifs dès que prononcés. Les chiens peureux ou agressifs seront automatiquement éliminés par le juge. En aucun cas les chiens absents au moment du Jugement ne seront examinés par la suite.

RÉCLAMATIONS.

Toutes réclamations fondées sur ce présent Règlement, à l'exception de celles concernant les jugements, attendu que ceux-ci sont sans appel, devront être formulées par écrit dans l'heure de l'événement qui les auront motivées et être accompagnées d'une caution de 80 € qui restera acquise à la Société organisatrice si, après examen, elles sont reconnues sans fondement.

SANCTIONS.

Pourront être exclus temporairement ou définitivement des Expositions et Concours organisés par la Société Centrale Canine avec extension possible aux manifestations organisées par la Société Centrale Canine :

- a) Les exposants qui se rendront coupables de faits contre l'honneur.
- b) Ceux qui auront fait une fausse déclaration.
- c) Ceux qui auront fait subir à leur chien toute opération susceptible de tromper sur la qualité de celui-ci.
- d) Ceux qui par leur langage, leurs écrits, leurs actes nuiraient au succès de l'exposition ou porteraient atteinte au prestige des Juges et de la Société organisatrice.
- e) Ceux qui auront introduit subrepticement un chien non engagé ou remplacé un chien engagé par un autre.
- f) Ceux qui auront quitté l'Exposition avant l'heure fixée.

RESPONSABILITÉ.

La Société organisatrice décline toute responsabilité du chef de vol, perte, fuite, maladie, mort des animaux exposés, morsures occasionnées par eux, etc., et cela en quelque cas ou pour quelque cause que ce soit.

Les exposants étant seuls responsables dans l'enceinte de l'Exposition des accidents et autres dégâts occasionnés par leurs chiens, tant à des tiers qu'à eux-

mêmes, la Société organisatrice ne peut en aucun cas être reconnue responsable en leurs lieu et place.

Par le seul fait de l'engagement de leurs chiens, les exposants acceptent d'une façon absolue, sans conditions ni réserves, tous les articles du présent Règlement dont ils reconnaissent avoir pris connaissance en signant la feuille d'engagement.

Tous les cas non prévus au présent Règlement et toutes les contestations relatives à son interprétation seront jugés par le Comité de l'Exposition. (Voir § Réclamations).

PROPHYLAXIE DE LA RAGE

Avis aux exposants résidant en France

Pour les chiens en provenance de l'étranger, les règlements sanitaires imposent aux organisateurs de remettre aux Services Vétérinaires départementaux la photocopie du certificat de vaccination antirabique de chaque chien engagé. En conséquence, nous vous demandons de joindre cette photocopie à votre feuille d'engagement.

La validité du certificat débute :

- En cas de primo vaccination : un mois après la date de délivrance. Les dates du début et de la fin de validité doivent être portées sur le certificat
- En cas de vaccination de rappel : le jour même de la vaccination, la date de fin de validité doit être portée sur le certificat.

Avis aux exposants résidant à l'étranger

- 1) Le Service des Douanes est susceptible d'exiger d'une personne se présentant au bureau de douane français avec plusieurs chiens, l'établissement d'un acquit à caution et le versement des frais correspondants.
- 2) L'entrée en France n'est autorisée que pour les chiens âgés d'au moins trois mois, sous réserve de la présentation au bureau de douane d'entrée en France, d'un certificat délivré par un vétérinaire officiel du pays d'origine attestant que les vaccinations contre la rage, la maladie de Carré et l'hépatite contagieuse ont été effectuées depuis plus d'un mois et moins d'un an, ou qu'un rappel de ces vaccinations a été effectué depuis moins d'un an.

LES QUALIFICATIFS

S'il est certes très agréable pour un exposant de voir son chien en tête et paré du carton C.A.C.S. c'est souvent une déception pour le propriétaire du chien classé second, et pourtant, c'est sur un infime détail, sur une impression que le juge qui est obligé, lui, de classer un premier et un deuxième, a fondé son jugement.

EN CHIENS DE RACE, SEUL LE QUALIFICATIF COMPTE. Que le chien soit second ou huitième, s'il est classé **Excellent**, c'est qu'il est bien proche du premier et sa valeur est certes plus grande que celle du BON classé troisième.

Messieurs les juges ont été invités par la Société Centrale Canine à observer certaines directives. Elles ont surtout pour but de donner à chaque qualificatif sa réelle valeur et surtout de revaloriser le qualificatif TRÈS BON souvent considéré par l'amateur comme « inférieur », alors qu'en réalité ce qualificatif s'adresse à un TRÈS BON CHIEN.

Il est rappelé d'abord que le juge porte son jugement sur le chien au moment précis où il est dans le ring, sans tenir compte des succès passés, et encore moins en anticipant sur l'avenir.

EXCELLENT - ne doit être attribué qu'à un chien se rapprochant de très près du standard idéal de la race, présenté en parfaite condition, donnant une impression d'ensemble harmonieux et présentant un tempérament équilibré, ayant « de la classe » et une allure brillante. La supériorité de ses qualités vis-à-vis de la race permettra d'ignorer quelques petites imperfections mais il possèdera les caractéristiques typiques de son sexe.

TRES BON - ne sera attribué qu'à un chien parfaitement typé, équilibré dans ses proportions et en condition correcte. Il lui sera toléré quelques défauts véniels, mais non morphologiques. Ce qualificatif ne peut récompenser qu'un chien de qualité.

BON - doit être attribué à un chien possédant les caractéristiques de la race mais accusant des défauts, à condition que ceux-ci ne soient pas rédhibitoires.

SUFFISANT - est à attribuer à un chien suffisamment typé, sans qualités notoires ou pas en condition optimale.

DISQUALIFIE - Le sujet ne correspond pas au type requis par le Standard. Il est « non confirmable » pour des raisons morphologiques ou comportementales. La raison pour laquelle il reçoit ce qualificatif doit être mentionnée sur le rapport du juge.

Les chiens ne pouvant prétendre à l'un des qualificatifs ci-dessus ne pourront pas rester dans le ring et se verront octroyer le qualificatif suivant :

NE PEUT ETRE JUGE : ce qualificatif est attribué à un chien dont l'attitude sur le ring rend impossible toute appréciation du mouvement et des allures. Il s'applique également à un chien qui refuse de se laisser examiner par le juge, rendant impossible l'évaluation de la denture, de l'anatomie et de la structure, de la queue ou des testicules. Ce qualificatif est également valable lorsque le juge a de fortes raisons de penser que des opérations ont été pratiquées, visant à corriger la condition originale du chien ou ses caractéristiques (paupière, oreille, queue).

La raison pour laquelle un chien reçoit ce qualificatif doit être mentionnée sur le rapport du juge.

Dans chaque classe, sauf les classes Baby et Puppy, les quatre meilleurs chiens seront classés, les autres, s'ils le méritent, recevront un qualificatif sans classement. Le 1^{er} prix ne pourra être décerné qu'à un chien ayant obtenu au moins le qualificatif TRÈS BON (les chiens qualifiés BON ne pourront prétendre à un classement).

LISTE DES CHIENS EXPOSES

BOUVIER BERNOIS

Juge : Mlle MALHERBE Aude

• CLASSE JEUNE MALE •

- 1 **ABRACADABRA AEGON DE LA TERRE DES FEES** LOF : 093602 - id : 250269611473314 né le 30/06/2025 (*TCHIKIBOUM DU ROYAUME DES REVES x UNIQUE COMME ZARINA DE LA TERRE DES FEES*) Prod : Mme HARDY Aurélie, Prop : M. LEDOUX Frédéric
- 2 **AGENT SECRET DIT AUSTIN DE LA VALLEE DE L'HYROME** LOF : 093826 - id : 250269611526531 né le 23/06/2025 (*TOMBER DANS LES POMMES DE LA VALLEE DE L'HYROME x UNITEE SPECIALE DE LA VALLEE DE L'HYROME*) Prod : Mme VINCENT Alexandra, Prop : M. BETIN Jean-Luc
- 3 **ANGUS DU DOMAINE DU LANTHENAY** LOF : 094086 - id : 250269300426847 né le 07/08/2025 (*O'DJOUK DE LA COLLINE DE RILHAT x SAINTE VICTOIRE DU DOMAINE DU LANTHENAY*) Prod : Mme SELLIER Carole, Prop : M. DELAINE Thierry

• CLASSE INTERMEDIAIRE MALE •

- 4 (c) **VALOUNE DE LA FERME D'UZES** LOF : 092243 - id : 250268781245908 né le 10/12/2024 (*CANTON SUR QUINTO ELEMENTO x SHIPPIE SPECIALE EDITION DE LA FERME D'UZES*) Prod : Mme VAN'T KLOOSTER Martine, Prop : Mme MERCIER Karine
- 5 **VIVALDI DU CENTRE EQUESTRE DU NID DE VERDIER** LOF : 093084/09523 - id : 250269591933612 né le 30/11/2024 (*TCHIKIBOUM DU ROYAUME DES REVES x SIYA THE DIAMOND ROCK*) Prod et prop : Mme SAGOT Sophie

• CLASSE OUVERTE MALE •

- 6 **O'DJOUK DE LA COLLINE DE RILHAT** LOF : 074549/08462 - id : 250268600201486 né le 18/12/2018 (*LEGO DE LA COLLINE DE RILHAT x MAMIE NOVA DES COMPAGNONS DE LA MANE*) Prod et prop : M. LEMARIE Christophe
- 7 **UINI DE LA PIERRE QUI CROULE** LOF : 089614/09395 - id : 250268781090820 né le 05/12/2023 (*PONGO DU DOMAINE DE VERLAINE x SHYVA ROYAUME DES MYSTERES DU VIEUX SAULE*) Prod : Mme AYFRE Sabrina, Prop : M. JARRIN Pascal
- 8 **VELRES LAOS VALMONT DU DOMAINE DU LANTHENAY** LOF : 089927/09383 - id : 250269300365531 né le 29/01/2024 (*O'DJOUK DE LA COLLINE DE RILHAT x SAINTE VICTOIRE DU DOMAINE DU LANTHENAY*) Prod : Mme SELLIER Carole, Prop : Mme M. SELLIER Carole et Thierry

• CLASSE BABY FEMELLE •

- 9 **BAGHERA DU DOMAINE DU LANTHENAY** LOF : 095428 - id : 250269101519627 née le 01/03/2026 (*VELRES LAOS VALMONT DU DOMAINE DU LANTHENAY x VIC DE LA VALLEE DE L'HYROME*) Prod : Mme SELLIER Carole, Prop : Mme M. SELLIER Carole et Thierry
- 10 **BUGATTI VEYRONE DE LA PIERRE QUI CROULE** LOF : 095720 - id : 250268782083963 née le 07/04/2026 (*LORD OF BERNERS WALKER TEXAS RANGER x SHYVA ROYAUME DES MYSTERES DU VIEUX SAULE*) Prod et prop : Mme AYFRE Sabrina

• CLASSE JEUNE FEMELLE •

- 11 **A LA VOTRE MADEMOISELLE DE LA CATHEDRALE DES OURS** LOF : 093753 - id : 250269611539676 née le 18/06/2025 (*U'ANGIE ROLLING'S DE LA VALLEE DU P'TIT R'VEE x TAI PHONG DE LA CATHEDRALE DES OURS*) Prod : M. MONTERNAULT Franck, Prop : Mlle GRADELLE Magalie
- 12 **ASTRAELA DES PATTES D'OUST** LOF : 093426 - id : 250269591965747 née le 06/06/2025 (*SOUL MATE DU ROYAUME DES REVES x SHELBY DES CHAPELIERS DE CASELLA*) Prod et prop : Mme CANTAT-CROISIER Caroline

• CLASSE INTERMEDIAIRE FEMELLE •

- 13 **GHINA GIULETTA CARALLSA** LOF : 094432/13418 - id : 900203000062944 née le 24/08/2024 (*MY LOVELY BERN BRAVE BEAR x QUEEN OF LOVE CARALLSA*) Prod : Mme PULTAROVA Nela, Prop : Mme AVELINE Véronique
- 14 **VENEZIA DES DRAGONS DE SOLOGNE** LOF : 091565/13443 - id : 250268781356957 née le 05/09/2024 (*STARRY TOWN TONY BIN x RUBY DU HAMEAU DES BARONNIES*) Prod : M. LAVINA Mathieu, Prop : M. Mme LAVINA Mathieu et Amélie

• CLASSE OUVERTE FEMELLE •

- 15 **ALMA DE LA FERME DE LA PESSOUTIE** LOF : 092647/13532 - id : 250269591775751 née le 01/02/2025 (*TANGER DE LA FERME DE LA PESSOUTIE x TIJUANA DE LA FERME DE LA PESSOUTIE*) Prod : Mme M. LAURENT-EMELIE Véronique / LEGAY E., Prop : Mlle LIGER Adeline
- 16 **SHARON DU CLOS DE FAVRAS** LOF : 081191/12223 - id : 250269590439995 née le 09/03/2021 (*GIANCARLO TASMANSA ELITTE x JAVA DU CLOS DE FAVRAS*) Prod et prop : Mme MILHEM Isabelle

- 17 **TIP TOP DU ROYAUME DES REVES** LOF : 086430/13042 - id : 250269591148389 née le 09/11/2022 (*SCORE MAXI DU ROYAUME DES REVES x POUSSE TOI QUE JE M Y METTE DU ROYAUME DES REVES*) Prod : Mme LE BIGOT Katherine, Prop : Mme M. SELLIER Carole et Thierry
- 18 **TURQUOISE DE LA VALLEE DE L'HYROME** LOF : 087404/13077 - id : 250269591162809 née le 13/11/2022 (*BOSSMAN BERSALTYNA x RAMENE TA FRAISE DITE FRAISE DE LA VALLEE DE L'HYROME*) Prod : Mme VINCENT Alexandra, Prop : Mme M. SELLIER Carole et Thierry
- 19 **ULIANA DU CHATEAU DE LABATIE** LOF : 088070/13061 - id : 250269590955473 née le 01/04/2023 (*RADJASTAN MAHARAJA DE LA FERME DE LA PESSOUTIE x REINE DU CHATEAU DE LABATIE*) Prod : M. Mme HERPHELIN Jérôme et Christelle, Prop : Mme M. SELLIER Carole et Thierry
- 20 **UNA MATINA DEMAIIKA** LOF : 087709/13133 - id : 250269610760555 née le 19/04/2023 (*PANINI DE LA COLLINE D'EOLE x BERN HAUS ON OKA VIZANTIYA*) Prod : M. ROUX Damien, Prop : Mme LEGRAND Christelle
- 21 (c) **VALENTINE DE LA COLLINE DE RILHAT** LOF : 091324 - id : 250269300343583 née le 16/06/2024 (*SALE GOSSE DU CLOS DE FAI RON x TWINNIE DE LA COLLINE DE RILHAT*) Prod et prop : M. LEMARIE Christophe
- 22 **VIC DE LA VALLEE DE L'HYROME** LOF : 091160/13353 - id : 250269610982819 née le 19/03/2024 (*BOSSMAN BERSALTYNA x S'PIEGLE DE LA VALLEE DE L'HYROME*) Prod : Mme VINCENT Alexandra, Prop : Mme M. SELLIER Carole et Thierry
- 23 **VOLGA EMOI DES FARANDOLES DES NEIGES** LOF : 090067/13298 - id : 250269101193622 née le 27/02/2024 (*PHALKO DE LA FERME DU ROTOIR x SRI LANKA DES MYSTERES DU VIEUX SAULE*) Prod : Mme PEROLD Elodie, Prop : Mme CANTAT-CROISIER Caroline

GRAND BOUVIER SUISSE

Juge : Mlle MALHERBE Aude

• CLASSE OUVERTE MALE •

- 24 **LOPSANG FROM SWISS STAR** LOF : 004793/00414 - id : 900263000047233 né le 06/02/2024 (*QUESTION MARK VON AYALA x XTREME FROM SWISS STAR*) Prod : Mme LIPENSKA Ivana, Prop : M. Mme HUBERT Johan et Ginette

• CLASSE INTERMEDIAIRE FEMELLE •

- 25 **VICKY DE BRAPECHE** LOF : 004673/00543 - id : 250268780512763 née le 26/10/2024 (*FORREST GUMP DELPHOI KARANTANSKI x TISA DE BRAPECHE*) Prod : M. Mme MARCHAND Stéphane et Vanessa, Prop : Mme MARCHAND Vanessa
- 26 **X'FILES VALA VAN DE BRETHONIE** LOSH : 01396133 - id : 967000010671906 née le 15/11/2024 (*TYGO DE L'ATTELAGE DE RUBIS x TESS VAN DE BRETHONIE*) Prod : Mme M. ENGELÉN Carla / MARTENS Stefan, Prop : Mme ANNE Sylvie

• CLASSE OUVERTE FEMELLE •

- 27 **SUBLYM DU LOGIS DE SAINTE MACRINE** LOF : 004218/00482 - id : 250269608992455 née le 14/09/2021 (*ORLANDO DU LOGIS DE SAINTE MACRINE x NARYA DES CIMES DE CARAS GALADHON*) Prod : Mme M. AVELINE Véronique et Francis, Prop : Mme AVELINE Véronique
- 28 **UMHY DE L'ARCHE DE CHAMBORD** LOF : 004506/00527 - id : 250269591542757 née le 04/10/2023 (*YED POSTERIOR FROM SWISS STAR x RYAD DU LOGIS DE SAINTE MACRINE*) Prod : Mme M. AVELINE Julie / BAINVEL Damien, Prop : Mme CLEMENT Emilie

LISTE DES EXPOSANTS

Mme ANNE Sylvie Granchain 3470, chemin de la Petite Chouquetière 27410 MESNIL EN OUCHE - 06 74 39 43 71.....	26
Mme AVELINE Véronique Les Jaunières 79310 VERRUYES - 06 23 06 83 88	13-27
Mme AYFRE Sabrina La Plaine de la Ripière 200, chemin de Chevanne 71190 LA CHAPELLE SOUS UCHON - 06 75 40 89 04	10
M. BETIN Jean-Luc 24, rue de Verdes 41240 AUTAINVILLE - 06 07 34 92 61.....	2
Mme CANTAT-CROISIER Caroline	12-23
Mme CLEMENT Emilie	28
M. DELAINE Thierry	3
Mlle GRADELLE Magalie 229, rue Stendhal 41130 MEUSNES - 06 60 63 56 30.....	11
M. Mme HUBERT Johan et Ginette Le Pigeon Blanc - RN 12 53100 ST GEORGES BUTTAVENT - 06 61 52 00 11.....	24
M. JARRIN Pascal	7
M. Mme LAVINA Mathieu et Amélie 82, rue de Nouan 41300 PIERREFITTE SUR SAULDRE - 06 34 03 30 99	14
M. LEDOUX Frédéric	1
Mme LEGRAND Christelle Les Landes - Route de Tours 18100 MERY SUR CHER - 06 16 48 50 41.....	20
M. LEMARIE Christophe La Petite Métairie 36360 LUCAY LE MALE - 06 63 99 84 63.....	6-21
Mlle LIGER Adeline 32, rue du Coup de Pied 72650 LA CHAPELLE ST AUBIN - 06 35 28 88 08.....	15
Mme MARCHAND Vanessa EARL de Brapeche 6, rue de l'Ecole 54370 ATHIENVILLE - 03 83 72 97 35.....	25
Mme MERCIER Karine	4
Mme MILHEM Isabelle 117, route de Fougères 41120 CORMERAY - 06 03 91 70 75.....	16
Mme SAGOT Sophie	5
Mme M. SELLIER Carole et Thierry 22 A, avenue de Paris 41200 ROMORANTIN LANTHENAY	8-9-17-18-19-22



Réalisation :

SARL - 8 rue de Wolfisheim - 67201 ECKBOLSHEIM - R.C.S. STRASBOURG 389912189

Adresse INTERNET : <https://cedia.fr> - E-mail : expo@cedia.fr

Certaines images ou certains textes peuvent avoir été créés ou modifiés avec l'IA.

RASSEMBLEMENT DE NOËL DES BOUVIERS SUISSES

JUGE:
M. CAUILLAC



CLUB EQUESTRE
THOMAZO
AUSSAC 44 460

AFBS



ASSOCIATION FRANÇAISE
DES BOUVIERS SUISSES

08 NOVEMBRE 2026

- REGIONALE D'ELEVAGE
- TEST DE CARACTERE
- CONFIRMATION

OUVERT A TOUS
VENEZ NOMBREUX !

INSCRIPTION SUR CEDIA

CONTACT: CAROLINE CANTAT-CROISIER (DÉLÉGUÉE 56 ET 44)